

Département de Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
12 octobre 2015

Date de convocation

06 octobre 2015

Date d'affichage

06 octobre 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Thomas EULRIET, Joël FERRY, Hervé HUDZIAK, Philippe REBOISSON, Bernard BAGARD, Denis PICARD

Absents excusés : Anne-Christine LALLEMENT, Martine VILLA, Régine BELLINI

Délibération
N° 48-2015

OBJET : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET
EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Avant-projet Sommaire (APS) pour l'extension de l'école maternelle élaboré par GRANDGEORGE ARCHITECTURE Selarl dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé le 24 juillet 2015

Monsieur le Maire soumet cet avant-projet sommaire à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 votes pour et 1 contre :

- APPROUVE l'avant-projet pour l'extension de l'école maternelle,
- AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Pour l'autorité Compétente
Département de Meuse-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

12 octobre 08 avril 2015

Date de convocation

06 octobre 2015

Date d'affichage

06 octobre 2015

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Thomas EULRIET, Joël FERRY, Hervé HUDZIAK, Philippe REBOISSON, Bernard BAGARD, Denis PICARD

Absents excusés : Anne-Christine LALLEMENT, Martine VILLA, Régine BELLINI

Délibération
N° 49-2015

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE HAZELLE EN HAYE POUR LES
TRAVAUX DE LA RUE DU CIMETIERE**

Dans le cadre du programme global d'aménagement de la rue du Cimetière, à Velaine-en-Haye, des travaux de voirie, d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public seront entrepris. Ils seront financés à la fois par la commune et par la communauté de communes de Hazelle en Haye.

Pour des raisons techniques et financières et compte tenu des compétences respectives, la communauté de communes de Hazelle en Haye, la commune de Velaine-en-Haye souhaitent regrouper leurs besoins et avoir recours aux possibilités offertes par l'article 8 du Code des Marchés Publics qui fixe les règles applicables en cas de groupement de commandes.

Monsieur le Maire présente alors la convention constitutive du groupement de commandes, qui a pour but :

- la définition du projet d'aménagement de la place de la rue du Cimetière (phase conception de la mission de maîtrise d'œuvre),
- la préparation et le suivi des travaux (phase suivi de travaux de la maîtrise d'œuvre),
- la réalisation des travaux par les entreprises recrutées sur la base du Projet défini en phase conception de la maîtrise d'œuvre,
- le suivi d'exécution et le suivi financier.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que chaque collectivité prend en charge ses travaux, à savoir :

- travaux d'enfouissement de réseaux secs, câblage et éclairage public à la charge de la communauté de communes,
- travaux d'aménagement de voirie à la charge de la commune de Velaine-en-Haye.

Les frais de maîtrise d'œuvre, de publicité et autres études seront partagés proportionnellement aux montants définitifs du marché.

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics fixant les règles applicables aux groupements de commandes,

Vu les statuts de la communauté de communes de Hazelle en Haye

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande relative à l'aménagement de la rue du Cimetière à Velaine-en-Haye,
- **DESIGNE** la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes,
- **DESIGNE** comme membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes les personnes suivantes :
 - Monsieur Gérald SABOT, membre titulaire
 - Monsieur Joël FERRY, membre suppléant
- membres, eux-mêmes, de la commission d'appel d'offres de la Commune de Velaine-en-Haye.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



054-215405572-20151012-50-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015

Publication : 14/09/2015

**COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE**

Pour l'"autorité Compétente"
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
12 octobre 2015**

Date de convocation

06 octobre 2015

Date d'affichage

06 octobre 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Thomas EULRIET, Joël FERRY, Hervé HUDZIAK, Philippe REBOISSON, Bernard BAGARD, Denis PICARD

Absents excusés : Anne-Christine LALLEMENT, Martine VILLA, Régine BELLINI

**Délibération
N°50-2015**

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA
VIDEOSURVEILLANCE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place de caméras de vidéosurveillance sur la Commune de Velaine-en-Haye.

Ce projet de vidéo protection, outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la Commune a pour objectif de :

- prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens,
- augmenter le sentiment de sécurité,
- sécuriser les espaces publics exposés,
- sécuriser les bâtiments communaux,
- surveillance de la voie publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) du Ministère de l'intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **de solliciter** auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention, à hauteur du maximum prévu par les textes, pour la réalisation du projet de mise en place de vidéosurveillance sur le territoire communal,

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015

Publication : 14/09/2015

COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Pour l'autorité Compétente
Arrondissement de Nancy
Canton de DOMEVRE EN HAYE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
12 octobre 2015

Date de convocation

06 octobre 2015

Date d'affichage

06 octobre 2015

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Thomas EULRIET, Joël FERRY, Hervé HUDZIAK, Philippe REBOISSON, Bernard BAGARD, Denis PICARD

Absents excusés : Anne-Christine LALLEMENT, Martine VILLA, Régine BELLINI

Délibération
N°51-2015

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS PANNEAU
D'INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place d'un panneau d'information sur la Commune de Velaine-en-Haye.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier du Conseil Général de Meurthe et Moselle de la dotation de solidarité 2015 (1500 euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **de solliciter** auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle, la dotation de solidarité 2015 pour la réalisation du projet de mise en place d'un panneau d'information sur le territoire communal,



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de FROUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
12 octobre 2015**

Date de convocation

06 octobre 2015

Date d'affichage

06 octobre 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Thomas EULRIET, Joël FERRY, Hervé HUDZIAK, Philippe REBOISSON, Bernard BAGARD, Denis PICARD

Absents excusés : Anne-Christine LALLEMENT, Martine VILLA, Régine BELLINI

**Délibération
N°52-2015**

**OBJET : CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE
D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire, vu l'avis du comité technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle en date du 21 septembre 2015, propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE La création, à compter du 01 janvier 2016, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 OCTOBRE 2015

Date de convocation

06 octobre 2015

Date d'affichage

06 octobre 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Thomas EULRIET, Joël FERRY, Hervé HUDZIAK, Philippe REBOISSON, Bernard BAGARD, Denis PICARD

Absents excusés : Anne-Christine LALLEMENT, Martine VILLA, Régine BELLINI

Délibération
N°53-2015

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU PREMIER CYCLE DE NANCY

Vu la démission de Monsieur Pierre OUVRY, délégué titulaire du SIS, de son poste de conseiller municipal, en date du 16 juin 2015,

Vu la réponse favorable du Sous-préfet en date du 26 juin 2015,

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire précise que la commune est représentée au Syndicat Intercommunautaire Scolaire par deux délégués titulaires.

Avait été élu délégué titulaires Pierre OUVRY lors du conseil du 16 octobre 2014.

054-215405572-20151012-53-2015-DE

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à élire un représentant pour remplacer Pierre
MOURET au sein du syndicat intercommunautaire scolaire du premier cycle de Nancy.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2015

Publication : 26/10/2015

Candidate: Emélie BLAISON
pour l'autorité compétente
par délégation

A obtenu :
■ 14 voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamée déléguée titulaire : Mlle Emélie BLAISON

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Pour l'"autorité Compétente"
Département de Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 OCTOBRE 2015

Date de convocation

06 octobre 2015

Date d'affichage

06 octobre 2015

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : Philippe MORENVILLIER, Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Thomas EULRIET, Joël FERRY, Hervé HUDZIAK, Philippe REBOISSON, Bernard BAGARD, Denis PICARD

Absents excusés : Anne-Christine LALLEMENT, Martine VILLA, Régine BELLINI

Délibération
N°54-2015

**OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE
A ESTER EN JUSTICE**

Par lettre en date du 1^{er} octobre 2015, Monsieur le Greffier en Chef du tribunal administratif de Nancy nous transmet la requête n°1502637-1 présentée par Madame Nelly FOLLET.

Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir de la décision de convocation à un conseil municipal de notre commune en date du 2 septembre 2015.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée
- de DESIGNER comme avocat Maître VERRA pour défendre la commune dans cette affaire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015

Publication : 26/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 9 voix POUR, 3 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

décide



- d'AUTORISER Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°1502637-1,
- de DESIGNER Maître VERRA pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

